

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS	
PRÉFACE	
REMERCIEMENTS	
AVIS AUX LECTEURS	
LISTE DES DÉFINITIONS ET ABRÉVIATIONS	
INTRODUCTION AU CODE: PHILOSOPHIE DU DROIT DES SOCIÉTÉS	
Philosophie générale du droit des sociétés luxembourgeois	P. 1
Introduction au code des sociétés Luxembourgeois	P. 6
PART I. DISPOSITIONS GÉNÉRALES	
Code civil (articles 1832 à 1873)	P. 11
Code de commerce (articles 1 à 7)	P. 26
Code pénal (articles 34 à 43 et article 75-1)	P. 28
Code de procédure pénale (articles 89 et 90)	P. 33
PART II. DISPOSITIONS SPÉCIALES	
A. SOCIÉTÉS COMMERCIALES (CLASSIQUES)	
Évolution récente du droit des sociétés commerciales	P. 37
Loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales	P. 42
B. SOCIÉTÉS PARTICULIÈRES	
1. Sociétés de gestion de patrimoine familial	
Présentation de la Société de gestion de patrimoine familial (SPF)	P. 326
Loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»)	P. 327
2. GIE	
Présentation du GIE	P. 331
Loi du 25 mars 1991 sur les groupements d'intérêt économique	P. 333

3. Entités à objectif social et sociétal

Présentation : entités à objectif social et sociétal	P. 346
Loi du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif	P. 350
Loi du 12 décembre 2016 portant création des sociétés d'impact sociétal	P. 362

PART III. SOCIÉTÉS COTÉES

Code des sociétés cotées – introduction	P. 371
---	--------

a) Prospectus

Règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 concernant le prospectus à publier en cas d'offre au public de valeurs mobilières ou en vue de l'admission de valeurs mobilières à la négociation sur un marché réglementé, et abrogeant la directive 2003/71/CE	P. 377
Règlement délégué (UE) 2019/979 de la Commission du 14 mars 2019 complétant le règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil par des normes techniques de réglementation concernant les informations financières clés dans le résumé d'un prospectus, la publication et le classement des prospectus, les communications à caractère promotionnel sur les valeurs mobilières, les suppléments au prospectus et le portail de notification, et abrogeant le règlement délégué (UE) no 382/2014 de la Commission et le règlement délégué (UE) 2016/301 de la Commission	P. 432
Règlement délégué (UE) 2019/980 de la Commission du 14 mars 2019 complétant le règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne la forme, le contenu, l'examen et l'approbation du prospectus à publier en cas d'offre au public de valeurs mobilières ou en vue de l'admission de valeurs mobilières à la négociation sur un marché réglementé, et abrogeant le règlement (CE) no 809/2004 de la Commission	P. 442
Loi du 16 juillet 2019 relative aux prospectus pour valeurs mobilières	P. 462

b) Abus de marché

Règlement (UE) no 596/2014 du Parlement européen et du Conseil du 16 avril 2014 sur les abus de marché (règlement relatif aux abus de marché) et abrogeant la directive 2003/6/CE du Parlement européen et du Conseil et les directives 2003/124/CE, 2003/125/CE et 2004/72/CE de la Commission	P. 495
Loi du 23 décembre 2016 relative aux abus de marché	P. 537

c) Transparence

Loi du 11 janvier 2008 relative aux obligations de transparence concernant l'information sur les émetteurs dont les valeurs mobilières sont admises à la négociation sur un marché réglementé	P. 555
Règlement grand-ducal du 11 janvier 2008 - obligations de transparence sur les émetteurs de valeurs mobilières (directive 2007/14/CE - exécution de la directive 2004/109/CE)	P. 581

d) Offres publiques d'acquisition

Loi du 19 mai 2006 portant transposition de la directive 2004/25/CE du Parlement européen et du Conseil du 21 avril 2004 concernant les offres publiques d'acquisition	P. 593
Loi du 21 juillet 2012 relative au retrait obligatoire et au rachat obligatoire de titres de sociétés admis ou ayant été admis à la négociation sur un marché réglementé ou ayant fait l'objet d'une offre au public et portant modification de la loi modifiée du 23 décembre 1998 portant création d'une commission de surveillance du secteur financier	P. 606

e) Droit des actionnaires

Loi du 24 mai 2011 concernant l'exercice de certains droits des actionnaires aux assemblées générales des sociétés cotées	P. 617
---	--------

f) Titrisation

Règlement (UE) 2017/2402 du Parlement européen et du Conseil du 12 décembre 2017 créant un cadre général pour la titrisation ainsi qu'un cadre spécifique pour les titrisations simples, transparentes et standardisées, et modifiant les directives 2009/65/CE, 2009/138/CE et 2011/61/UE et les règlements (CE) n° 1060/2009 et (UE) n° 648/2012	P. 639
Loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation	P. 698

g) Coûts

Règlement grand-ducal du 21 décembre 2017 relatif aux taxes à percevoir par la Commission de surveillance du secteur financier	P. 719
--	--------

PART IV. DISPOSITIONS DE DROIT COMPTABLE

Présentation : disposition de droit comptable	P. 747
Loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises	P. 750

CODE DE COMMERCE — (articles 8 à 21) P. 811**Livre 1er - Du commerce en général**

Titre II. - Des livres de commerce	Art. 8. à Art. 21.	P. 811
---	--------------------	--------

PART V. DROIT DE LA FAILLITE ET REGIMES PREVENTIFS**A. FAILLITE ET BANQUEROUTE**

Présentation : dispositions de droit de la faillite et autres régimes préventifs / procédures collectives	P. 817
---	--------

CODE DE COMMERCE — (articles 437 à 592) P. 823**LIVRE III. - Des faillites, banqueroutes et sursis** P. 823

Dispositions générales	Art. 437. à Art. 439.	P. 823
-------------------------------	-----------------------	--------

TITRE 1er - De la faillite	Art. 440. à Art. 572.	P. 826
-----------------------------------	-----------------------	--------

TITRE II. - Des banqueroutes	Art. 573. à Art. 585.	P. 860
-------------------------------------	-----------------------	--------

TITRE III. - De la réhabilitation	Art. 586. à Art. 592.	P. 864
--	-----------------------	--------

Loi du 30 juin 1930 portant création d'un comité de créanciers ayant pour mission de sauvegarder les intérêts des créanciers dans les faillites et les concordats	P. 866
---	--------

B. AUTRES PROCÉDURES COLLECTIVES**1. Sursis de paiement**

CODE DE COMMERCE — (articles 593 à 614)	P. 868
--	--------

LIVRE III. - Des faillites, banqueroutes et sursis

Titre IV. - Des sursis de paiement	Art. 593. à Art. 614.	P. 868
---	-----------------------	--------

2. Concordat préventif de la faillite

Loi du 14 avril 1886 concernant le concordat préventif de la faillite	P. 874
---	--------

3. Gestion contrôlée

Arrêté grand-ducal du 24 mai 1935 complétant la législation relative aux sursis de paiement, au concordat préventif de la faillite et à la faillite par l'institution du régime de la gestion contrôlée P. 882

BIBLIOGRAPHIE THEMATIQUE**ANNEXE**

Annexe : Tableau comparatif des principales formes sociales au Luxembourg - version étendue P. 972

TABLE ALPHABÉTIQUE

P. 1002